

Christian Klopfenstein, Ph. D., médecin vétérinaire | Centre de développement du porc du Québec inc. [cklopfenstein@cdpq.ca](mailto:cklopfenstein@cdpq.ca)  
avec la collaboration de Lilly Urizar, dipl. en m. v. de l'USAC, Guatemala, chargée de projet | Centre de développement  
du porc du Québec inc.

### VEILLE SANITAIRE PROVINCIALE

# Une formule optimisée pour poursuivre la lutte provinciale contre le SRRP

La veille sanitaire provinciale (VSP) est une approche structurée qui permet de faciliter la collecte, la compilation et l'analyse systématique des données, avec diffusion rapide de l'information aux personnes impliquées dans les démarches de contrôle du SRRP.



#### Pourquoi fait-on cela?

La circulation du virus du syndrome reproducteur et respiratoire porcin (SRRP) est associée à la principale maladie à incidence économique dans les élevages porcins du Québec (pertes annuelles estimées entre 40 et 50 millions de dollars). Les connaissances scientifiques actuelles suggèrent qu'une approche structurée, concertée et collaborative entre les producteurs soit une des seules façons de contrôler cette maladie. La veille sanitaire sur le SRRP est un prérequis à toutes ces initiatives de contrôle du SRRP.

#### La VSP, une suite logique des projets de contrôle du SRRP à l'échelle locale

Les différentes initiatives de contrôle du SRRP réalisées dans le cadre des projets CLÉ-SRRP (contrôle local et éradication) ont montré que les pertes

économiques associées à cette maladie peuvent être réduites. De plus, ces projets ont permis de montrer que les investissements requis pour le contrôle de cette maladie permettent d'améliorer la rentabilité des entreprises porcines participantes. Plusieurs producteurs du Québec envisagent d'autres démarches pour le contrôle du SRRP.

#### Qui a développé le concept?

Cette approche a été élaborée en collaboration avec plusieurs partenaires du secteur porcin du Québec (Éleveurs de porcs du Québec, Association des vétérinaires en industrie animale (AVIA), Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière (AQINAC), Faculté de médecine vétérinaire (FMV), ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et

Centre de développement du porc du Québec inc. (CDPQ)). La stratégie proposée par le consortium permettra de réaliser à faible coût le monitoring du SRRP dans le voisinage de chaque site de production participant. Le système proposé par les partenaires est une suite logique des projets CLÉ-SRRP et du projet PICV-SRRP en Beauce.

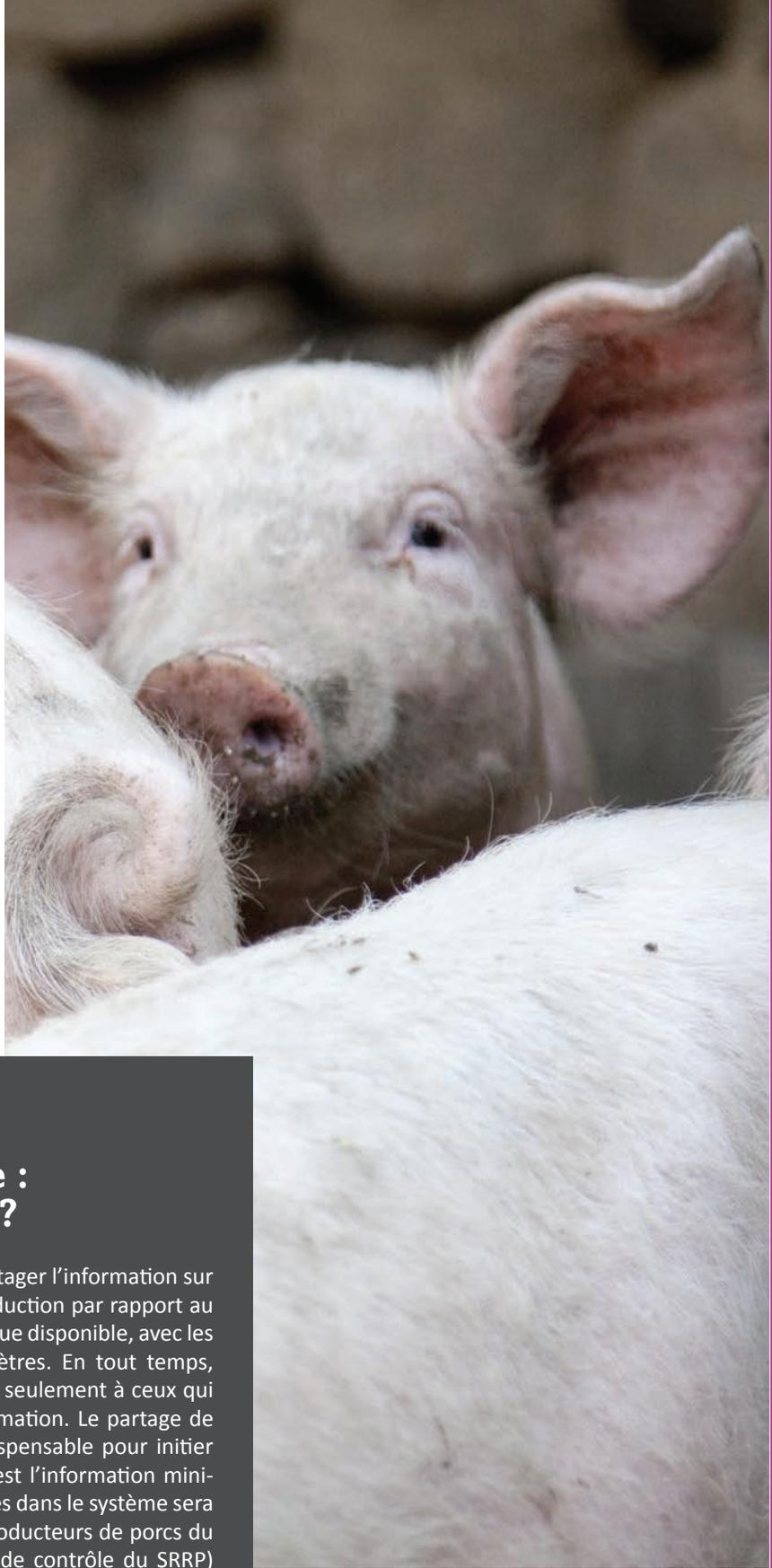
Avant de parler du service que recevront producteurs et vétérinaires dans le cadre de la veille sanitaire provinciale, il faut expliquer que le CDPQ, avec la collaboration des Éleveurs de porcs du Québec et de l'Équipe québécoise de santé porcine (EQSP), a travaillé cet été (2014) à géolocaliser toutes les fermes porcines du Québec, une information constituant la base du service de la VSP.



### Modalités d'inscription

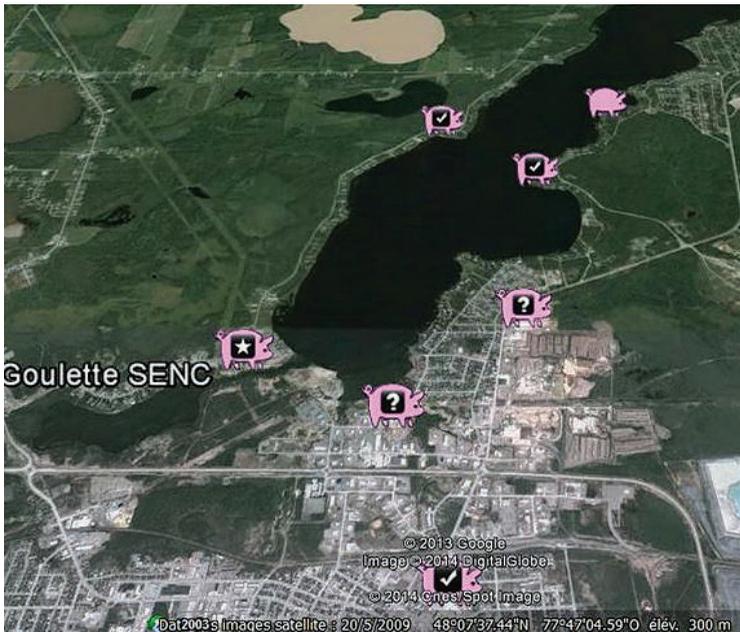
Pour recevoir les services de la VSP du CDPQ, le producteur s'inscrit d'abord auprès des Éleveurs de porcs du Québec qui transféreront l'information sur la modalité d'inscription (options Producteur ou Vétérinaire) au CDPQ.

Lors de l'inscription, le producteur pourra choisir de partager l'information sanitaire sur le SRRP directement avec les autres producteurs (Option Producteur) ou par le réseau des vétérinaires (Option Vétérinaire). Une fois inscrit, le CDPQ communiquera le nom de la personne responsable de la saisie des données (coordonnatrice) dans le système d'information. Le vétérinaire du producteur devra transmettre l'information sur le statut sanitaire par rapport au SRRP à la coordonnatrice responsable des données de son site de production. Finalement, le producteur ou son vétérinaire sera contacté pour l'installation optionnelle de l'outil Zoom Santé, l'outil permettant d'avoir accès à l'information. Le tout est gratuit jusqu'à la fin de 2014. Éventuellement, le producteur devra payer au CDPQ un faible tarif annuel qui sera modulé en fonction du nombre de sites inscrits à la VSP.



## Veille sanitaire provinciale : je partage quoi et avec qui?

Les producteurs inscrits à la VSP acceptent de partager l'information sur le statut sanitaire des porcs de leurs sites de production par rapport au SRRP (positif ou négatif) et le type de souche lorsque disponible, avec les voisins participants dans un rayon de 10 kilomètres. En tout temps, l'information sur le statut sanitaire est accessible seulement à ceux qui acceptent également de partager la même information. Le partage de l'information sur le statut sanitaire est jugé indispensable pour initier des démarches de contrôle du SRRP : en fait, c'est l'information minimale requise. Une mise à jour des statuts sanitaires dans le système sera effectuée une à deux fois par année. Plusieurs producteurs de porcs du Québec (projets CLÉ-SRRP et autres démarches de contrôle du SRRP) sont impliqués dans des initiatives collaboratives de contrôle du SRRP qui impliquent le partage d'autres informations (ex. : informations sur les séquences, les instabilités sanitaires, la source des porcs, etc.).



Le producteur qui s'inscrit à ce service recevra l'information suivante :

- Géolocalisation de toutes les fermes porcines présentes dans un rayon de 10 km de sa ferme. Cette information est accessible à tous les producteurs par les outils de Zoom-Santé du CDPQ.



site appartenant au producteur participant



site probablement en production, mais non confirmé avec le propriétaire



site non-participant



site participant à la VSP ou à un CLÉ

Accès au statut sanitaire par rapport au SRRP des fermes participantes à la VSP dans un rayon de 10 km : statut positif (souches : sauvage, inconnue, vaccinale ou sauvage et vaccinale) ou statut négatif.



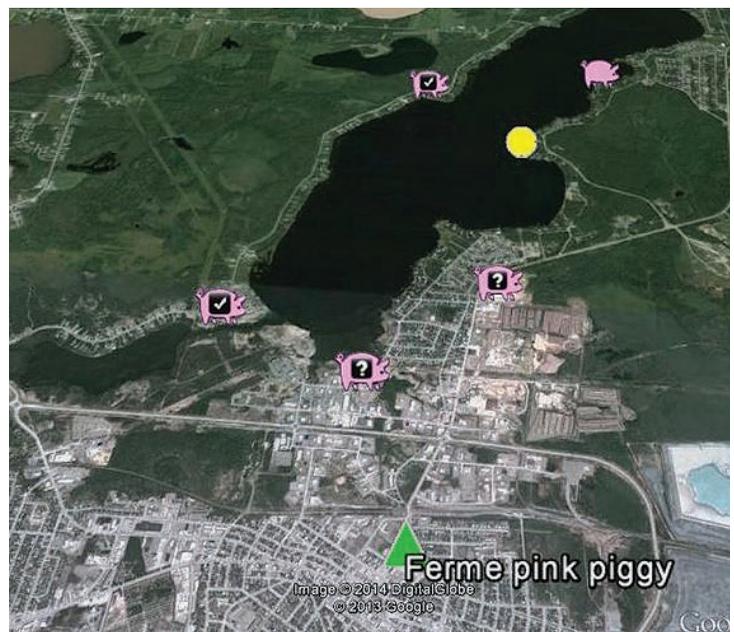
statut sanitaire positif, souche vaccinale



statut sanitaire négatif



site participant à un programme de monitoring ou contrôle du SRRP autre que VSP option producteur



Le producteur inscrit aura également accès à un rapport de synthèse.

Les principaux partenaires des activités de contrôle du SRRP recommandent à tous les producteurs de porcs impliqués dans les projets de contrôle du SRRP d'adhérer aux modalités de fonctionnement proposées par la veille sanitaire provinciale (VSP).

La mise en œuvre de la veille sanitaire provinciale sur le SRRP constitue le levier collectif pour un meilleur contrôle du SRRP et des autres pathogènes qui affectent les porcs au Québec.

**Les partenaires financiers de la VSP sont :**

- Les Éleveurs de porcs du Québec
- Université de Montréal
- CDPQ ■